

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2011



ORDRE DU JOUR

Point unique - DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN 2011 – Signature d'une convention avec l'Etat



L'an Deux Mil Onze le lundi 26 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 20 septembre Deux Mil Onze, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme BORDAIS - M. COUALLIER – Mme BURATO - Mme BUZIN – M. GODARD - M. KORDJANI – Mme BLANQUET – Mlle KHACHAB – M. D'INCA - M. CARPENTIER - M. RAZACK – M. BENOIST - M. BELOUAHCHI - M. BROLH – M. STALIN – M. LEBRETON.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. CAPET représenté par M. COUALLIER - Mme BELFQUIH représentée par Mme BORDAIS – M. BOYER représenté M. RAZACK - Mlle LECLERE représentée par M. BENOIST – M. MERCIER représenté par Mme BURATO – Mme DAILLY représentée par Mme BUZIN – M. BRAHIMI représenté par M. GODARD - Mme YESILMEN représentée par M. STALIN- Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER – Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON.

ETAIENT EXCUSES : Mme TOURE - Mlle ANANE – Mlle BORDEZ – Mme GRUNY – M. QUIVIGER .

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB



Point unique - DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN 2011 – Signature d'une convention avec l'Etat

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article 172 de la Loi de Finances pour 2009 relatif à la création de la Dotation de Développement Urbain, destinée à financer des projets devant répondre aux objectifs prioritaires fixés chaque année par le Premier Ministre, après avis du Conseil National des Villes,

Considérant que les Communes susceptibles d'être concernées par cette nouvelle dotation doivent :

- être éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU),
- avoir plus de 20 % de la population totale située en zone urbaine sensible,
- faire partie du périmètre d'intervention de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) c'est-à-dire sur le territoire desquelles « au 1^{er} janvier de l'année, il existe au moins une convention pluriannuelle conclue avec l'Agence de Rénovation Urbaine »,
- et être parmi les 100 premières communes résultant d'un reclassement selon un indice synthétique de ressources et de » charges,

Considérant que la Ville de Montataire est éligible à cette dotation,

Vu l'appel à projet de Monsieur le Sous-préfet de Senlis du 2 septembre 2011,

Vu les dossiers déposés et validés par le représentant de l'Etat,

Vu que pour bénéficier de cette dernière il convient de signer une convention avec l'Etat, après validation de ces projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de signer une convention avec l'Etat, validant les projets ci-dessous pour un montant global de **289.000 €** :

- Développer l'accès à la culture
- Trait d'Union
- Aménager les locaux du futur centre social Huberte d'Hoker
- Aménager les locaux pour accueillir JAD'INSERT
- Rénover la salle de la Libération